

## **A - Connaitre et savoir transmettre les informations au médecin traitant et savoir enregistrer l'acte de vaccination**

### **Traçabilité de l'acte de vaccination dans l'officine**

Le pharmacien vaccinateur enregistre le vaccin qu'il administre à l'ordonnancier informatique des substances vénéneuses en y ajoutant les mentions relatives à la date d'administration du vaccin et à son numéro de lot.

A défaut d'enregistrement informatique, le pharmacien transcrit les informations\* sur un registre à la suite, à l'encre, sans blanc ni surcharge.

\*Les informations transcrites sont les mentions de l'article R. 5132-10 du CSP auxquelles s'ajoutent les suivantes :

- La date d'administration du vaccin ;
- Le numéro de lot du vaccin.

### **Transmettre l'information au médecin traitant**

Le pharmacien inscrit l'acte vaccinal dans l'un des outils ci-dessous :

- le carnet de santé,
- le carnet de vaccination,
- l'espace numérique de santé : « Mon espace santé »
- le Dossier médical partagé

Il indique :

- ses nom et prénom d'exercice,
- la dénomination du vaccin administré,
- la date d'administration,
- le numéro de lot du vaccin.

Si l'information n'a pas pu être inscrite dans l'un de ces outils, le pharmacien délivre une attestation de vaccination au patient.

## LE CARNET DE SANTÉ



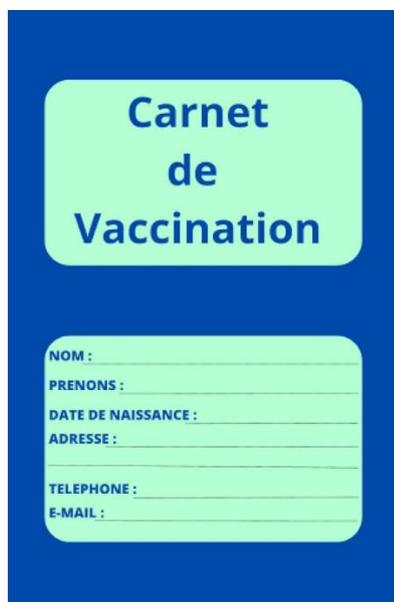
Le carnet de santé est établi au nom de l'enfant. Il est remis aux parents ou aux personnes titulaires de l'exercice de l'autorité parentale, ou aux personnes ou aux services à qui l'enfant a été confié. Ils doivent être informés **que nul ne peut en exiger la communication et que toute personne appelée, de par sa fonction, à prendre connaissance des renseignements qui y sont inscrits est soumise au secret professionnel** (Code de la santé publique - Article L. 2132-1).

Le carnet de santé est présenté lors de chaque examen de santé, qu'il soit d'ordre préventif ou curatif, afin que le professionnel de santé puisse prendre connaissance des renseignements qu'il renferme et y consigner ses constatations et indications. **Les pages du carnet de santé consacrées aux vaccinations peuvent tenir lieu de certificat de vaccination, à condition que la mention de la vaccination concernée soit datée et signée par le professionnel de santé l'ayant pratiquée et que le nom et l'adresse de ce professionnel de santé soient indiqués.**

		Nom : _____ Prénom : _____			
2594*02		Né(e) le : _____		N° 12594	
<b>Vaccinations obligatoires</b>					
Vaccination contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche (pertussis), l'hæmophilus influenzae b et l'hépatite B*					
Date	Vaccin	Lot	Signature et identification du vaccinateur		
<small>* Si le vaccin contre l'hépatite B est effectif à l'aide d'un vaccin monovalent, le reporter page 100. Si utilisation d'un vaccin autre que le vaccin hexavalent, préciser le nom du vaccin.</small>					
<b>Vaccination contre les infections à pneumocoque</b>					
Date	Vaccin	Lot	Signature et identification du vaccinateur		
<b>Vaccination contre les infections invasives à méningocoque de sérogroupe C</b>					
Date	Vaccin	Lot	Signature et identification du vaccinateur		
		Nom : _____ Prénom : _____			
2594*02		Né(e) le : _____		N° 12594	
<b>Vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) (measle, mumps, rubella)</b>					
Date	Vaccin	Lot	Signature et identification du vaccinateur		
<b>Vaccination contre la fièvre jaune : Guyane* (yellow fever)</b>					
Date	Vaccin	Lot	Signature et identification du vaccinateur		
<small>* Ce vaccin est obligatoire en Guyane.</small>					
<b>Vaccinations recommandées</b>					
<b>Résultat du test de dépistage (si indiqué)</b>					
Date	Intradermoréaction à la tuberculine	Lot	Date de lecture	Résultat	Signature et identification du vaccinateur
<b>Vaccination antituberculeuse : BCG*</b>					
Date	Vaccin	Lot	Signature et identification du vaccinateur		
<small>* Ce vaccin est recommandé pour tous les enfants vivant en Île-de-France, en Guyane, à Mayotte, ainsi que les enfants confrontés au risque de tuberculose.</small>					

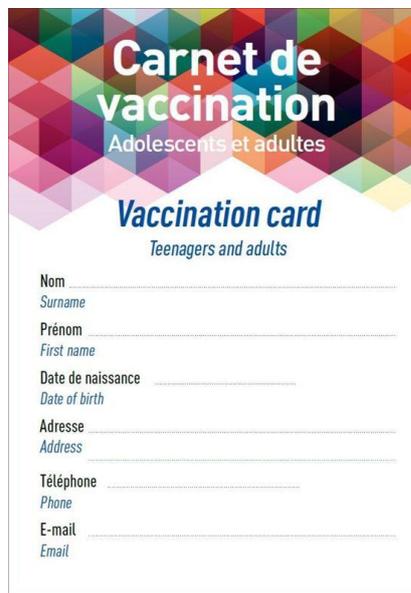
Toute personne appelée, en raison de sa profession, à connaître des renseignements inscrits dans le carnet de santé est astreinte au secret professionnel.

## LE CARNET DE VACCINATION PAPIER



Carnet  
de  
Vaccination

NOM :  
PRENOMS :  
DATE DE NAISSANCE :  
ADRESSE :  
TELEPHONE :  
E-MAIL :



Carnet de  
vaccination  
Adolescents et adultes

Vaccination card  
Teenagers and adults

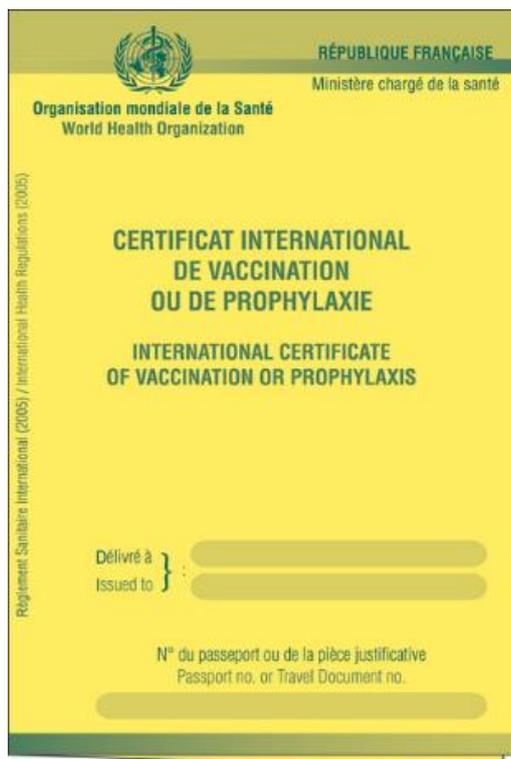
Nom  
Surname  
Prénom  
First name  
Date de naissance  
Date of birth  
Adresse  
Address  
Téléphone  
Phone  
E-mail  
Email

Chez l'adulte qui n'a pas (ou qui a égaré) son carnet de santé, la remise d'un carnet de vaccination est très utile car il permet à la personne concernée de connaître son statut vaccinal et la date des prochaines vaccinations à faire.

**Cet outil de liaison** entre le public et les différents professionnels **facilite la mise à jour du dossier patient et la traçabilité** des vaccinations reçues au cours de la vie.

Un carnet de vaccination pour les adultes et les adolescents est disponible gratuitement à la commande sur le site de Santé publique France.

Le carnet de vaccination international (fièvre jaune) est fourni par les centres habilités à réaliser ces vaccinations.



## LE CARNET DE VACCINATION ÉLECTRONIQUE

Enfin, depuis 2022, le carnet de vaccination électronique est inclus dans l'espace numérique en santé « Mon espace santé ».

## MON ESPACE SANTE



### UTILISER MON ESPACE SANTÉ, C'EST SIMPLE !

Je mets à jour mon carnet de vaccination dans Mon espace santé.



## COMMENT ÇA MARCHE ?

- Rendez-vous sur [monespacesante.fr](https://monespacesante.fr), depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone.
- Téléchargez l'application **Mon espace santé**, disponible sur le Play Store et sur l'App Store.



### Gérer mes vaccins

- Je me connecte et/ou j'active Mon espace santé.
- Depuis la page « Profil Médical » de Mon espace santé, dans la rubrique « Vaccination » je peux consulter, ajouter ou modifier une vaccination.  
2 possibilités :
  - Je scanne le QR code sur la boîte du vaccin
  - Je renseigne manuellement le formulaire (nom de la maladie ou du vaccin)



### À tout moment

Je peux télécharger une synthèse de mon carnet de vaccination (PDF).  
Je suis informé de toutes les vaccinations obligatoires ou recommandées, suivant mon âge.

### En cours

Mes professionnels de santé pourront ajouter des vaccinations directement dans mon carnet de santé numérique.

## VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS ?

Contactez-nous par téléphone

**3422** Service gratuit + prix appel

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Consultez la rubrique « Aide »

[www.monespacesante.fr/questions-frequentes](https://www.monespacesante.fr/questions-frequentes)

## LE DOSSIER MÉDICAL

Il est important d'y noter les vaccinations effectuées car les patients ne conservent pas toujours leur carnet de santé ou de vaccination. Il est donc important de pouvoir retracer l'historique du parcours vaccinal – notamment si le patient est porteur d'une maladie chronique, survenue d'une pathologie nécessitant une bonne protection, etc.). Les effets indésirables, voire les réactions allergiques, seront également soigneusement consignés.

Il est recommandé de tracer dans le dossier médical papier ou les logiciels de gestion des cabinets les refus de vaccinations, en particulier **en ce qui concerne les enfants nés après le 1er janvier 2018 chez lesquels plusieurs vaccins sont obligatoires pour entrer en collectivité.**

Dans ce dossier médical seront également conservés soigneusement les certificats médicaux de vaccination et de contre-indication délivrés au patient ou au titulaire de l'autorité parentale.

Les informations portant sur le caractère obligatoire ou recommandé des vaccinations, leur utilité et les risques auxquels la personne s'expose ou expose la collectivité en cas de refus de vaccinations sont également des éléments qu'il est important de faire figurer dans le dossier.

### **Que devient le DMP avec le déploiement de « mon espace santé » ?**

Lancé en février 2022, Mon espace santé est un service destiné uniquement aux patients, pour leur permettre d'accéder plus facilement à leurs données de santé. Les professionnels de santé ne peuvent pas se connecter aux profils Mon espace santé de leurs patients, car c'est leur interface dédiée.

Le DMP reste le point d'entrée des professionnels de santé pour alimenter et consulter les dossiers médicaux partagés de leurs patients. Tous les documents ajoutés dans les DMP des patients sont automatiquement visibles par ces derniers dans leurs profils Mon espace santé.

## **Transmission de l'information pour le patient**

Le pharmacien inscrit l'acte vaccinal dans le carnet de santé, le carnet de vaccination ou le l'espace numérique de santé de la personne vaccinée. Il indique ses nom et prénom d'exercice, la dénomination du vaccin administré, la date d'administration le numéro de lot du vaccin. Si l'information n'a pas pu être inscrite dans l'un de ces outils, le pharmacien délivre une attestation de vaccination au patient.